

Prestations à compter du 1^{er} septembre 2022

Garanties exclusivement réservées aux étudiants et apprentis jusqu'à 28 ans.

Les taux et les montants indiqués (forfait par année universitaire) sont ceux du remboursement cumulé de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle du Rempart, dans la limite des frais engagés et sur la Base de Remboursement (BR) en vigueur au 01/01/2022. Toute évolution de la BR pourra entraîner des modifications du niveau de nos remboursements.

Par obligation, nous ne remboursons pas les franchises médicales applicables ainsi que la baisse de la part légale dans le cadre de non respect du parcours de soins.

		BRIO
HOSPITALISATION	Honoraires - Examens préalables - Frais de séjour	100%
	Indemnités forfaitaires en cas d'urgence ⁽¹⁾	OUI
	Frais d'accompagnant (repas + lit) ^{(2) + (3)}	25 €/jour
	Dépassements d'honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste en chirurgie : remboursement à hauteur de 50 % du montant des honoraires conventionnés, dans la limite de 500 € ⁽³⁾	OUI
	Dépassements d'honoraires du chirurgien et de l'anesthésiste en chirurgie ambulatoire : 50 % du dépassement dans la limite de 500 € ⁽³⁾	OUI
	Cure thermale en milieu hospitalier	100%
	Frais d'accouchement	100%
	Dépassements d'honoraires du gynécologue et de l'anesthésiste : remboursement à hauteur de 50 % du montant des honoraires conventionnés, dans la limite de 500 € ⁽³⁾	OUI
	Forfait fécondation in vitro (sur prescription médicale) ⁽³⁾	80 €
	Allocation maternité ^{(3) + (4)}	80 €
	I.V.G. (Interruption Volontaire de Grossesse)	100%
	Forfait journalier ⁽⁵⁾	Frais réels
Chambre particulière ⁽⁶⁾	50 €/jour	
Chambre particulière en ambulatoire ⁽⁷⁾	15 €/jour	
Frais de transport remboursés SS ⁽⁸⁾	100%	
FRAIS MÉDICAUX	Pharmacie	100%
	Honoraires médicaux (consultations, visites, ...) ⁽⁹⁾	100%
	Radios, densitométrie osseuse et traitements par rayon	100%
	Analyses de laboratoire	100%
	Piqûres et soins infirmiers	100%
	Massages et rééducation (kinésithérapeute)	100%
	Autres auxiliaires médicaux	100%
	Audioprothèse (par appareil)	450 €
	Petite orthopédie	200%
	OPTIQUE	Ophtalmologie
Fournitures Optiques		100%
Lunettes		+
• Monture		70 €
• Verres Unifocaux		130 € (65 €/unité)
ou Verres Multifocaux		230 € (115 €/unité)
Lentilles acceptées par la Sécurité Sociale ou Lentilles ou refusées par la Sécurité Sociale ⁽³⁾		200 € (100 €/unité)
Traitement au laser de la Myopie ou autre chirurgie réfractive ⁽³⁾	200 € (100 €/unité)	
DENTAIRE	Soins dentaires	100%
	Prothèses dentaires	250%
	Inlay - Onlay	150%
	Orthodontie	225%
	• acceptée par la Sécurité Sociale	125%
• refusée par la Sécurité Sociale (BR reconstituée)	200 €/unité	
Implantologie (jusqu'à 2 par an)	} Soins non cumulables	400 €/an
Parodontologie		
PRÉVENTION & AUTRES PRESTATIONS (3)	Traitement anti-tabac sur prescription médicale ⁽¹⁾	200 €
	Forfait actes hors nomenclature non remboursés Sécurité Sociale dont pilules contraceptives 3 ^{ème} et 4 ^{ème} génération ⁽¹⁾	90 €
	Vaccins anti-grippe, contre la méningite et le choléra	OUI
	Forfait pour actes lourds supérieurs à 120 €	OUI
	Ostéopathie ou Chiropraxie ou Etiopathie ou Podologie-Pédicurie ou Diététicien-Nutritionniste (Praticiens diplômés), Acupuncture, Psychomotricité (sur prescription médicale) ⁽¹⁾	5 séances 30 €/séance
	Cure Thermale hors Hôpital (barème forfaitaire) ^{(1) + (8)}	100% + 200 €
	Certificat médical attestant de l'absence de non contre indication à la pratique du sport, réalisé par un médecin du sport ⁽¹⁰⁾	30 €

(1) Nous consulter. (2) En chirurgie : Enfants de moins de 15 ans et adulte handicapé sans limite. Adulte : 15 jours si intervention ≥ 250 €. En hospitalisation médicale : Enfant jusqu'à 12 ans et adulte handicapé : limité à 15 jours par an. (3) Prestations sans tiers payant. (4) Sous réserve de plus de 10 mois d'adhésion de la maman ainsi que de l'adhésion du nouveau-né de moins de 2 mois. (5) Chirurgie : durée illimitée Hospitalisation Médicale : 120 jours par an dont limitation à 40 jours en neuropsychiatrie. Maison de soins de suite (convalescence, repos et réadaptation), maison de régime et assimilés, maison d'enfants à caractère sanitaire : nous consulter. (6) Selon option, jusqu'à 50 € par nuit en clinique et tarif conventionnel en hôpital : Prestation exclue en Forme. Chirurgie et maternité : durée illimitée (sauf Vitalité : 30 jours par an). Hospitalisation médicale : Vitalité : exclue. Tonus et Brio : 90 jours par an dont Neuropsychiatrie 40 jours. Prestation non prise en charge en maison de soins de suite (convalescence, repos et réadaptation), ainsi qu'en maison de régime et assimilés. (7) Dans la limite de 5 jours par an. (8) Après accord Sécurité Sociale. (9) Consultations et visites de psychiatres, psychothérapeutes et psychologues non prises en charge en garantie Forme. La majoration pour consultation injustifiée à domicile non remboursée par la Sécurité Sociale n'est pas prise en charge dans cette prestation. (10) Montant forfaitaire par acte et par an. Remboursement jusqu'à 4 par famille (2 adultes + 2 enfants ou 1 adulte + 3 enfants) après accord de notre Médecin Conseil.